MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°173– DÉCEMBRE 2022/JANVIER 2023



LE MOT DU MAIRE

Les difficultés que nous rencontrons tous au quotidien et qui, comme vous pouvez l'imaginer, se trouvent décuplées à l'échelle d'une commune, ne nous ont pas pour autant fait perdre de vue nos objectifs.

En dépit de la baisse des dotations de l'État et de l'augmentation du coût de la vie, les taux d'imposition sont demeurés inchangés, pour la part communale tout du moins. C'est un engagement fort que nous avons tenu.

Un beau projet a vu le jour dans notre village : le marché hebdomadaire qui nous permet de retrouver la convivialité qui a tant fait défaut pendant ces mois de confinement et de distanciation sociale. Fruits, légumes, fromage, poisson, miel, accras, atelier vélos, fleurs et artisanat. Des élus et bénévoles sont également présents pour une animation chaque mois. Voilà désormais le programme de nos samedis matin.

Au début de l'été 2022, c'est à la société Casal Sport qu'a été confiée la construction d'un équipement très attendu par la jeunesse marollaise. Le city stade, financé à 100% par la commune, préfigure la réalisation d'autres aménagements sur la plaine sportive.

C'est justement à cet endroit, le long du CD411 qu'ont été plantés dernièrement plus de 100 mètres linéaires de haies. Elles permettront à terme de rétablir la biodiversité tout en atténuant les nuisances engendrées par la circulation des véhicules sur un axe de plus en plus emprunté.

Plus récemment, notre commune s'est vu décerner sa première fleur au concours des villes et villages fleuris. Une consécration. Après le trophée Zéro Phyt'Eau lors du mandat précédent, cette récompense s'inscrivait dans une certaine continuité. Nous pouvons tous en être fiers. Un grand bravo aux agents qui pensent déjà à l'obtention de la deuxième fleur.

Les bâtiments communaux ont fait l'objet de nombreuses attentions. Tout d'abord, le foyer rural a subi un lifting bien mérité.

Dans le cadre du plan de relance économique, c'est à la maison pour tous, qualifiée de passoire thermique, que les efforts se sont concentrés. Ce projet de longue date a permis de remplacer les menuiseries vieillissantes par leur équivalent moderne, économe en énergie. Une réalisation qui tombait à point nommé alors que le marché des énergies connaît une crise de grande ampleur.

Le chauffage de l'église a, quant à lui, été remplacé par un système plus efficace et surtout aux normes actuelles.

Vous l'aurez remarqué en fin d'année 2022, Marolles s'est de nouveau parée de ses habits de Noël. Personne ne souhaitait priver les enfants de cette féerie. Personne ne souhaitait renoncer à ce moment convivial qu'est la cérémonie d'illumination du sapin. Je remercie les amis de l'école, le comité des fêtes, la chorale, les agents et les élus pour l'organisation magistrale et millimétrée de cet événement très réussi.

En 2023, nous allons bien évidemment poursuivre les projets de rénovation des bâtiments et d'enfouissement des réseaux. Dans la limite de notre budget, nous acterons l'extension de la vidéo protection. Des réunions de quartier seront organisées dès le mois de février.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2023.

Le Maire
Julien POIREAU

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 26 janvier 2023

Délibération rapportant le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- De rapporter la délibération n° 32-2022 en date du 27 octobre 2022 approuvant le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Marolles-sur-Seine à la communauté de communes du Pays de Montereau à compter de 2022.

- D'habiliter le Maire ou son représentant à procéder et à prendre tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

- De notifier la présente délibération aux services fiscaux et au Président de la communauté de communes du Pays de Montereau.

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-DETR 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

- Soumettre le dossier d'extension du système de vidéoprotection au titre de la DETR 2023

- Autoriser le Maire à solliciter et à signer une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50%.

- Emettre le mandat de paiement et le titre de recette.

- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mandatement et engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du BP 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2023, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget Primitif de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Donne pouvoir au Maire pour donner toutes signatures se rapportant à ce dossier.

Annulation du point A de la délibération du 8 février 2022 modifiant le Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après différents échanges avec les services de l'Etat, il convient d'annuler le point A de la délibération n° 2022-04 du 8 février 2022 modifiant le Plan Local d'Urbanisme intitulé comme suit : « *Réduire de moitié la surface de la zone 1AU (avec un reclassement du solde en 2AU)* ».

En effet, les quatre hectares pourront être urbanisés contre deux hectares prévus au point A de la délibération n° 2022-04 du 8 février 2022. Se seront 20 logements par hectare qui pourront être construits contre 35 logements par hectare initialement prévus.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à quatorze voix pour, une voix contre et une abstention des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

d'annuler le point A de la délibération n° 2022-04 du 8 février 2022 modifiant le Plan Local d'Urbanisme

Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

- Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Adhésion à la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ainsi que dans le tableau d'affichage municipal.

Prochain conseil municipal le 9 mars 2023.



AGENTS RECENSEURS

Mme Bourbigot, M. Lieben et M. Dormegnie sont désignés agents recenseurs. Ils effectueront le recensement des habitants de notre commune. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



URBANISME

Rue Lasnier en sens unique

Afin de faciliter la circulation et le stationnement des riverains Rue Lasnier, la municipalité a pris la décision d'instaurer la circulation à sens unique dans ladite rue.

Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront l'itinéraire suivant : Grande rue, Route de Noslong puis Rue Saint Georges ou Grande rue, Rue du Fossé Mannequin puis la Rue Saint Georges.

ENQUETE PUBLIQUE

Après l'enquête publique qui a eu lieu il y a un peu plus d'un an pour le captage d'eau potable aux Prés Hauts, voici une seconde enquête ayant pour objet le maillage des canalisations pour fournir l'eau potable aux communes voisines.

N'hésitez pas à en prendre connaissance en mairie à partir du 7 février 2023 ou à rencontrer le commissaire enquêteur le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00.

RÉUNIONS DE QUARTIER

Construire notre village de demain ensemble !

Comme nous nous y étions engagés lors de notre élection, la municipalité propose d'aller à la rencontre de ses habitants sous forme de réunions de quartier.

Nous avons divisé la commune en 4 quartiers. Ces réunions auront lieu à la Maison pour Tous le jeudi soir. Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres une invitation quelques jours avant la réunion de votre quartier.

Pour information :

Quartier Jaune « Ouest » + St Donain : Jeudi 16 février 2023

Quartier Orange « Nord » : jeudi 16 mars 2023

Quartier vert « Sud » : jeudi 13 avril 2023

Quartier bleu « Est » : jeudi 11 mai 2023



MAROLLES EN SCENE

Une veillée contes





L'association Marolles en scène a organisé une veillée contes le vendredi 13 janvier au foyer rural.

Céline Lemaire, notre professeur de théâtre, a programmé et joué avec panache et fantaisie plusieurs histoires rigolotes autour du thème " fil et dentelle ".

Petits et parents étaient enchantés.

Puis après les contes, nous avons partagé la galette des rois autour du verre de l'amitié, offert par l'association.

Les bons retours notamment sur facebook nous encouragent à continuer.

Nous remercions Céline, le public, et .... à bientôt pour d'autres contes.

Concerts à venir



Marolles en scène organise un concert le samedi 18 février 2023.

Inspiré par le jazz, le rock et les musiques minimalistes, le quartet OVAL SKYLIGHT joue un répertoire de compositions originales, aériennes, mélancoliques, rêveuses. La poésie représente aussi une source d'inspiration permanente des compositions de leur projet.

https://www.facebook.com/Oval.Skylight

Nous vous donnons également rendez-vous pour le concert de la St Patrick le 11 mars 2023, à la Maison pour tous à 20h00.

Pensez à réserver : 06-21-48-07-73

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue des fermes et la rue de la Recette







Sur cette carte du XVIIIème siècle représentant le village de Marolles on voit très bien les deux fermes à l'écart du bourg. A l'époque le chemin d'accès était situé plus à l'ouest et aboutissait au niveau de la ferme des Fontaines.

En 1809, l'allée des Fermes était située hors agglomération comme nous pouvons le voir sur le cadastre de l'époque publié dans la présente édition du Marol'infos.

Implanté au milieu des champs, le chemin avait pour but de relier la grande rue aux deux fermes installées en bord de Seine : la ferme de la Recette et la ferme des Fontaines. Ce mois-ci, nous nous attacherons à la ferme de la Recette qui se situe au bout de la rue des Fermes avant que celle-ci ne fasse un coude.

La ferme de la Recette est très ancienne et appartenait en propre à la seigneurie de Marolles. Elle est décrite dans un acte du 26 juin 1762 établi par Louis-Nicolas Mercier notaire à Donnemarie-en-Montois pour Jean-Baptiste Marie de Brion, Marquis de Marolles, comme suit :

« la ferme de Marolles, appelée Recette dudit Marolles et comprenant grange, étable, écurie, basse-cour avec 34 arpents* et 22 perches de terres labourables et 59 arpents de prés ».



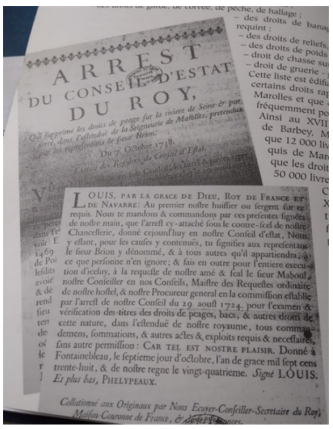
Les fermes dans les années 1950



La ferme de la Recette en 1976

Son nom provient probablement du droit seigneurial de péage sur la rivière Seine et sur terre dans l'étendue de la seigneurie de Marolles. Ce droit faisait partie des innombrables droits féodaux qui apportaient des revenus au seigneur pour le passage du gué, des bacs, ….

A partir du XVIIIème siècle, les contestations de ces droits devinrent de plus en plus virulentes ce qui amena à leur suppression par un arrêt du Conseil d'État du Roy pris à Fontainebleau le 7 octobre 1738.


ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: Au premier notre huissier ou sergent, sur ce requis. Nous te mandons & commandons par ces présentes signées de notre main, que l'arrêt cy-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, donné ce jourd'hui en notre Conseil d'état, Nous y étant, pour les causes y contenues, tu signifies aux repréſentans le feu Brion y dénommé, & à tous autres qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore; & fais en outre pour l'entière exécution d'icelui, à la requête de notre amé & féal le ſieur Maboul, notre Conſeiller en nos Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de notre hôtel, & notre Procureur général en la commiſſion établie par l'arrêt de notre Conſeil du 29 août 1724. pour l'examen & vérification des titres des droits de péages, bacs, & autres droits de cette nature, dans l'étendue de notre royaume, tous commandemens, ſommations, & autres actes &, exploits requis & néceſſaires, ſans autre permiſſion: CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Fontainebleau, le ſeptieme jour d'octobre, l'an de grace mil ſept cens trente-huit, & de notre regne le vingt-quatrieme. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Collationné aux Originaux par Nous Ecuyer-Conſeiller-Secrétaire du Roy

Après la Révolution, le domaine de cette ferme fût acquis par Pierre Soufflot de Merey qui fût maire de Marolles sous le Premier Empire et la Première Restauration de 1809 à décembre 1815 puis à nouveau sous la Seconde Restauration de juin 1818 à 1830. A cette époque la ferme fit l'objet d'agrandissements avec la construction de nouveaux bâtiments. Puis, la ferme passa dans le courant du XIXème siècle à monsieur de Nazel, puis à monsieur de Planta, suivi par monsieur et madame Rougeau. Leurs fille et gendre monsieur et madame Foucault, leur succédèrent et enfin leurs fille et gendre monsieur et madame Lault. Monsieur Lault a exploité la ferme jusqu'en 1995. Elle est aujourd'hui, la propriété de son neveu monsieur Dromigny. Au recensement agricole de 1955 monsieur Foucault exploitait 96 hectares dont la plus grande partie en qualité de fermier. La ferme abritait quelques vaches mais surtout des moutons.



L'allée des fermes au début du XXème siècle


Le même endroit aujourd'hui

Ce paysage profondément rural a perduré jusqu'au début des années 1970. Puis est venu le temps des lotissements : celui des Fermes en 1976 puis celui des Fontaines en 1983.



La rue de la Recette quant à elle n'existait pas en 1809. Elle est esquissée comme chemin dans le cadastre de 1842. Elle est devenue une rue reliant la rue Neuve à la rue des Fermes avec l'arrivée des lotissements. Elle garde cependant un aspect rural avec le dernier champ subsistant entre elle et la ferme de la Recette, permettant une vue intéressante sur cet élément du patrimoine marollais.

Rendez-vous dans l'édition suivante pour la ferme des Fontaines.

**arpent : ancienne mesure agraire représentant normalement un carré de 10 perches de côté soit 100 perches carrées. A Paris, un arpent représente un carré de 18 perches de côté soit 34 ares 19.*

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

LES ANCIENS COMBATTANTS



Les anciens combattants de Marolles-sur-seine se sont réunis pour le repas annuel le 3 décembre 2022. Huit anciens combattants étaient présents, très peu pour notre commune.

Ils ont apprécié ce succulent repas préparé par notre restaurant local « le Caraïbe ».

Il s'est déroulé dans une bonne ambiance jusqu'en milieu d'après-midi, et nous avons pu nous remémorer nos bons souvenirs du temps passé.



Si vous souhaitez nous rejoindre, nous serons heureux de vous compter parmi nous. Pour cela contacter son président M.Dancoisne au 06.31.70.40.88
ou dancoisnepierre6@gmail.com

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Que d'émotions et d'évènements pour cette fin d'année 2022 !

Vous avez pu nous rencontrer lors du forum des associations le 04 septembre 2022. A cette occasion des échanges très sympathiques ont eu lieu à la fois avec les parents d'élèves, les élèves, les Marollais, les élus mais aussi avec les autres associations du village. Cela nous a permis de communiquer sur les manifestations futures de notre association…

Le dimanche 25 Septembre a eu lieu notre brocante où nous nous sommes retrouvés nombreux. Petits et grands ont pu trouver leur bonheur au milieu de toutes les bonnes affaires qui proposées par la cinquantaine d'exposants présents, le tout dans la bonne humeur, marque de fabrique de l'association.

Le samedi 08 octobre, grande première pour l'association ! C'est non sans stress que nous vous avons accueilli pour notre tout premier Loto. Quel succès ! Nous avons fait salle comble grâce à vous et nous vous en remercions chaleureusement. La soirée a été mémorable et les participants ravis de leurs lots. Un grand MERCI à ARM Repar pour son don. Nous espérons réitérer cette réussite lors de notre second Loto fin 2023 !

Le mardi 1er novembre, fantômes, sorcières et autres supers héros étaient présents pour Halloween. Un goûter et des bonbons ont permis aux petits et grands de reprendre des forces entre deux activités. Les artistes ont été récompensés pour leurs magnifiques dessins mais aussi pour leurs superbes citrouilles sculptées.

Le dimanche 06 novembre avait lieu notre traditionnelle bourse aux jouets, vêtements et accessoires de puéricultures. Le temps triste et les visiteurs peu nombreux n'ont pas entaché la bonne humeur des bénévoles et des exposants.

Le samedi 26 novembre nous étions ravis de l'invitation du Comité des Fêtes de Marolles afin de les accompagner dans l'animation de leur manifestation : le spectacle de Noël et l'illumination de notre si joli village. Nous avons offert aux enfants des activités manuelles et des petits jeux pour que tous passent un bon moment.

L'apothéose de cette année 2022 était, pour nous mais surtout pour les enfants des deux écoles, la visite du Père Noël. Chaque enfant a reçu un cadeau ainsi qu'un chocolat. Les elfes de l'association se chargeaient d'organiser le goûter, mardi 13 décembre en maternelle et le jeudi 15 décembre en élémentaire.

L'association des Amis de l'Ecole remercie la mairie, les services techniques, les associations et les deux écoles de Marolles pour leur investissement et leur aide précieuse dans l'organisation de nos manifestations qui ont permis, cette année 2022, d'apporter du bonheur aux enfants.

Un grand MERCI aux membres de l'association pour tout le travail que vous faites.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023, toujours dans la bonne humeur, pour nos prochaines manifestations :

Carnaval le dimanche 19 mars, Pâques le dimanche 9 avril et la kermesse le samedi 17 Juin 2023.

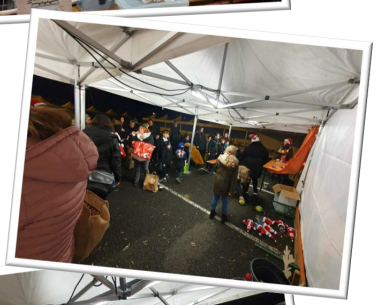
Le bureau
des Amis de l'école



















A.S.M ÉLAN SPORTIF

L'élan sportif vous souhaite à toutes et à tous une superbe année sportive avec bonheur et santé.

Bonne année 2023 !


Step avec Jonathan


Gym douce avec Mickaël


Zumba avec Murielle

Il reste encore de place, n'hésitez pas pour plus d'information : ***Céline 06.61.06.44.83***

A.S.M HANDBALL

Surprise !

Nos Babys Handballeurs ont eu la visite surprise du Père Noël et de la Mère Noël cette année ! La hotte bien garnie de paquets, ils se sont assuré que tous nos baby handballeurs avaient été sages tout au long de l'année.

Chacun est reparti avec ses cadeaux bien mérités et surtout, des étoiles plein les yeux ! Nous avons clôturé la dernière séance de Hand de l'année autour d'un verre et de quelques douceurs en compagnie des parents, des Babys et de l'équipe encadrante. Nous avons tous apprécié ce moment de partage et de joie !





A.S.M TAI CHI

Des nouvelles de la section Tai Chi

Le dimanche 4 décembre 2022 le premier stage TAI CHI de la saison rassemblait une quarantaine de participants sous la direction du professeur François BERNIER, avec pour thème : « Aide du TAI CHI face aux agressions verbales et/ou physiques ».

Dans la joie et la bonne humeur, moult baffes et force coups de pied furent distribués pour montrer les parades. Le 112 ne fut pas sollicité et un café/gâteaux vers 16h mettaient tout le monde d'accord !

Nous en avons profité également pour participer, même modestement (89€ récoltés), au TELETHON.

Notre prochaines manifestations, ouvertes à toutes et à tous (adhérents et non adhérents), sont les suivantes :

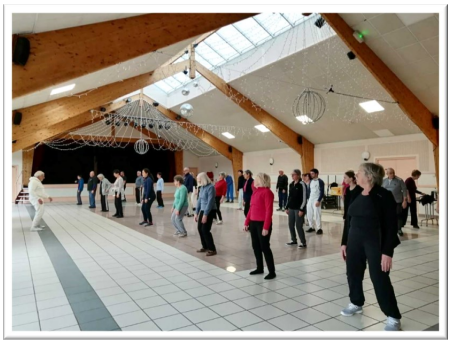
Stage Tai Chi le dimanche 12 mars 2023 sur un nouveau thème (non défini à ce jour)

Marche-Tai Chi le dimanche 14 mai 2023

Les modalités d'inscription vous seront communiquées à partir de début février par affichage ou via les réseaux sociaux de la commune.

Info de dernière minute : en complément des cours de Tai Chi, de Body Ball et de Tai Chi Musculation, notre association dispense aussi des **cours de Yoga** le jeudi de 17h30 à 19h puis de 19h30 à 21h au Foyer Rural, avec la possibilité d'intégrer ces cours en cours de saison. Si vous êtes intéressés, vous pouvez participer au cours pour 2 essais gratuits.







A bientôt !

Le bureau de la section Tai Chi de l'A.S.Marolles

COMITÉ DES FÊTES

Une nouvelle année commence !

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre a réuni 155 personnes. Le traiteur « La Morvandelle » a régalé nos papilles. « Starline » a ravi nos yeux avec plumes et paillettes et a fait danser les participants jusqu'au bout de la nuit où une soupe à l'oignon a clôturé la soirée.



L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 20 janvier. Bienvenue aux nouveaux membres!

Pour l'année 2023, nous vous proposons :

- Le samedi 4 février : Concours de belote
- Le samedi 25 mars : Soirée « Années 80 »
- Le dimanche 14 mai : Bourse aux livres
- Le dimanche 4 juin : Brocante
- 14 juillet : Festivités traditionnelles
- Samedi 21 octobre : Soirée Paëlla
- Vendredi 17 novembre : Apéritif dinatoire « Beaujolais »
- Dimanche 19 novembre : Concours de belote
- Samedi 25 novembre : Noël des enfants
- Dimanche 26 novembre : Marché de Noël
- Dimanche 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre



Ce planning prévisionnel peut être modifié ou complété. Notez déjà ces dates, nous vous attendons nombreux !

Pour vos fêtes privées dans les salles communales, nous pouvons vous louer la vaisselle nécessaire à un tarif très attractif. N'hésitez pas à vous renseigner au 06.74.13.88.17.

À bientôt

L'équipe du Comité des Fêtes

A.S.M TENNIS DE TABLE

Quoi de neuf du côté du tennis de table de Marolles ?



Notre entraineur Thomas Guignat est papa d'une petite Adèle : Félicitations aux heureux parents !

Coupe nationale Ufolep

4 joueurs se sont qualifiés à l'échelon régional. Bravo à eux, et en route pour les nationaux !

Championnat par équipe de 4

L'équipe 1 a gagné tous ses matchs et monte en Excellence.

Stage de décembre

Une vingtaine de jeunes inscrits pour ce stage de fin d'année. A l'issue du tournoi, Clara toujours aux premières places.

Manifestations de début d'année :

Le 22 janvier : Critérium individuel départemental jeunes.

Nous avons accueilli dans le gymnase de Marolles une soixantaine de joueurs. Pour la première fois, le club de Marolles y a inscrit 17 jeunes, tous qualifiés pour les Régionaux qui auront lieu le 26 mars.



Le 28 janvier : Loto à la salle des fêtes de Marolles

Les participants ont pu y gagner : TV Toshiba 43'', trottinette électrique, enceinte connectée 300 watts et de nombreux lots. Un grand merci à nos sponsors : Intersport - Gamevert Ecuelles - Boucherie Tricolore Varennes - Restaurant Le Point Gourmand Villeneuve la Guyard - Jouéclub Montereau - Bijouterie Désior Montereau.

Les 20, 21 et 22 février : Stage de tennis de table ouvert à tous

Venez nombreux au gymnase des Gravelins de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Prix de la journée : 20 € - Restauration sur place.

Projet Baby-Ping

Le club souhaiterait créer une section baby-ping pour les enfants de 4 à 7 ans afin de leur permettre de découvrir le tennis de table.

L'objectif : permettre dès le plus jeune âge d'acquérir de bonnes pratiques et de développer la coordination des mouvements, le tout sous forme de jeux.

Création de 2 groupes : enfants de 4 / 5 ans et 6 / 7 ans (places limitées à 12 par groupe).

Pour toute information et inscription, courriel : as.tennisdetable@orange.fr

Le président de L'A.S.M Tennis de Table
René Bertinotti.

A.S.M BASKET-BALL

Nos licenciés « jeunes » ont tous reçu le maillot club offert avant Noël et notre nouveau sponsor Warm Park nous a remis 2 jeux de maillots pour notre équipe U15.

Nous les remercions !





Suite aux brassages effectués en première partie de saison les matchs de championnat départemental ont commencé pour nos 3 équipes engagées.

Les U11 gagnent un premier match en déplacement à Melun puis une défaite à Sourdun.

Les U13 seront en déplacement à Brie pour leur premier match.

Les U15 ont perdu contre Alliance Sud.

Les U9 quant à eux continueront les plateaux à partir de février.

A noter, l'équipe basket loisirs qui a gagné son premier match amical contre Sourdun.

Deux de nos licenciés ont participé à la formation d'arbitre officiel départemental organisée par la commission des officiels et le comité de basket de Seine-et-Marne.

Formation complète avec de la vidéo en amont, 3 week-ends en présentiel à Moret-sur-Loing, des visios et des tests physiques. L'examen est quant à lui composé d'un QCM, d'un oral et de pratique

Ilona doit passer l'examen prochainement. Léo a sifflé son premier match officiel lors de l'open féminin du 77 puis un second à Fontainebleau.

Bravo et bon arbitrage sur les parquets Seine et Marnais !





N'hésitez pas à venir nous encourager pendant nos matchs au gymnase des Gravelins. Les jours et heures des rencontres sont communiqués sur notre page Facebook (As Marolles Basket-Ball) ou notre compte Instagram (asmarollesbasketball).



A.S.M FOOTBALL

Retour aux activités pour la section OCM Football

Pour la plus grande joie des enfants et de leurs encadrants également, nous avons pu organiser pendant le week-end du 7 et 8 janvier notre traditionnel et réputé tournoi en salle destiné aux catégories U8-U9 et U10-U11 (enfants de 7 à 10 ans).

Le samedi 7 après-midi 16 équipes U8-U9 (dont 4 de Marolles) soit plus de 110 enfants, se sont ainsi rencontrées au gymnase des Gravelins, nos jeunes pousses avaient des fourmis dans les jambes, tant l'envie de reprendre le chemin des filets était grande.

Vainqueur du tournoi : Moret Veneux- Deuxième : Provins - Troisième : Fontainebleau

Le challenge du Fair-Play a été remis à l'équipe de Vinneuf, celui du meilleur gardien à Kyliam du club de Marolles et celui du Vainqueur du concours « tirs au but » à Elyas de Marolles.

Le dimanche 8, c'était au tour des U10-U11 (16 équipes – plus de 110 enfants aussi) d'en découdre sur toute la journée dans un bel esprit de sportivité. Les rencontres ont été âprement disputées avec un niveau élevé notamment avec l'équipe de Provins filles qui a fait une très belle prestation.

La victoire est revenue à l'équipe de Marolles 1 qui a disposé de l'équipe de Bray en finale, troisième l'équipe de Nangis.

Les équipes 2 & 3 de Marolles finissent respectivement à la 12ème et 8ème place.

Le challenge du Fair-Play a été remis à l'équipe de Saint Sérotin, celui du meilleur gardien à celle de Provins filles

Vainqueur tournoi « tirs au but » : Aboubacar de Nangis

Le club tient à féliciter tous nos jeunes arbitres (anciens du club) pour leur disponibilité et leur parfait arbitrage. Quant aux parents qui ont assuré la tenue de la buvette et la confection de succulents gâteaux, qu'ils en soient ici remerciés.

La réussite de ce tournoi est due également à la générosité de nos sponsors qui a permis de doter chaque équipe d'une coupe et de médailles, remerciements à : la Municipalité de Marolles, Association Sportive de Marolles, le Crédit Agricole de Montereau, Avon Trophée Diffusion, District 77, Euro Lak Peintures, Pasquier du Châtelet en Brie, au Conseil Départemental.

Rendez-vous est donné à l'année prochaine











Vendredi 13 janvier à Ozoir La Ferrière, 3 dirigeants du club de football ont été mis à l'honneur pour leur volontariat au sein de l'association.

Lors de la cérémonie des vœux du District de Seine & Marne, la médaille d'argent (+ de 10 ans de bénévolat) a été remise par le président Philippe COLLOT à : Nathalie FONTAINE, Claude YSEMBERT (souffrant représenté par Jean-Brice PELLERIN vice-président du club) et Frédéric FONTAINE.

Date à retenir : **Le loto du club de football sera organisé le samedi 11 mars à 20H30 à la salle des fêtes.**



RAPPEL

Stationnement devant la boulangerie

Plusieurs personnes se sont plaintes d'avoir une contravention pour stationnement gênant devant notre boulangerie. Mais il faut savoir que le Code de la Route prévoit que le stationnement est interdit sur cinq mètres de chaque côté d'un passage piétons sauf en cas de places matérialisées ce qui est le cas qui nous intéresse.

Il est donc tout à fait légitime que notre policière municipale à la demande de la municipalité, voire la gendarmerie, sévissent.

Et si certaines personnes se plaignent d'avoir été verbalisées, il faut savoir que la mairie reçoit encore beaucoup plus de plaintes pour trouver ces stationnements intempestifs, inadmissibles.

Donc si chacun met de la bonne volonté et accepte de marcher un petit peu, ce qui est très bon pour la santé, ce phénomène devrait s'atténuer.

Nous avons la chance d'avoir une très bonne boulangerie qui attire bien au-delà de notre village. De nombreuses places de stationnement existent : place du Carrefour, parking Saint-Georges, parking de la Poste, le long des rues,.... Utilisez les !

Et puis, il n'est pas interdit de venir aussi à pied ou à bicyclette. La municipalité a décidé d'installer au cours de l'année 2023 des parkings à vélos, ce qui devrait en inciter la pratique.

L'ATELIER DES PETITES MAINS

En septembre 2019, l'ancienne municipalité avait mis en place « l'atelier des petites mains » composé de bénévoles qui se réunissaient les samedis matins pour confectionner des décorations de Noël.

Nous souhaiterions renouveler l'expérience cette année, mais en allant plus loin. Bien sûr nous pourrons fabriquer des décorations de Noël mais pourquoi pas des jeux et décorations de Pâques, des nichoirs, des hôtels à insectes... nous attendons vos idées.

Cet atelier des petites mains sera l'occasion de passer un bon moment tout en partageant nos idées pour aménager, décorer... notre joli village.

Toutes les personnes disponibles le mercredi entre 10h et 12h sont les bienvenues !

Renseignement via Facebook « Marolles-sur-seine », au 01.64.31.32.56 ou par mail : mairie@marolles77130.fr

MANIFESTATIONS







Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)